

COMPTE-RENDU : SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2025_18H30

Excusés : Isabelle Terminet pouvoir Jean-Philippe Roy, Natacha Ardouin, Éric Rodriguez.

Absentes : Emmanuelle Mercier, Nathalie Prulho.

Tarifs 2026

Les tarifs des concessions au cimetière sont maintenus pour 2026, à savoir :

- Concessions trentenaires

263€ pour 3,75 m²

525€ pour 6,25 m²

- Concessions cinquantenaires

441€ pour 3,75 m²

882€ pour 6,25 m²

- Concessions pour cavurnes (1m²)

131€ pour 30 ans

221€ pour 50 ans

- Cavurnes

893€ pour 30 ans

1050€ pour 50 ans

Le tarif du repas à la cantine passe de 3,15€ à 3,20€ et le tarif pour la garderie de 1,15€ à 1,17€.

Les loyers sont augmentés de 0,87%, ce qui correspond à l'indice de référence des loyers du 3^e trimestre 2025.

Les tarifs de location de la salle polyvalente sont augmentés ainsi :

Habitants de la commune en WE :

Salle 2 (150m²) : 250€ cuisine comprise

Salle 1 (220 m²) : 305€ cuisine comprise

Les 2 salles : 420€ cuisine comprise

Habitants de la commune pour un jour en semaine :

Salle 2 : 200€ cuisine comprise

Salle 1 : 252€ cuisine comprise

Les 2 salles : 360€ cuisine comprise

Habitants hors commune en WE :

Salle 2 : 580€ cuisine comprise

Salle 1 : 1130€ cuisine comprise

Les 2 salles : 1700€ cuisine comprise

Habitants hors commune pour un jour en semaine :

Salle 2 : 250€+50€ pour la cuisine

Salle 1 : 300€+50€ pour la cuisine

Les 2 salles : 530€+50€ pour la cuisine

Assos de Sigogne : 150€ par location

Caution : 4000€

Le tarif de location de la salle des jeunes est maintenu à 70€ et 1000€ de caution.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre la DM suivante en fonctionnement :

6218 autre personnel extérieur : -4000,00
60612 énergie électricité : -5000,00
64111 rémunération principale : +1600,00
64131 rémunération : +4300,00
6451 cotisations à l'URSSAF : +700,00
6455 cotisations pour assurance du personnel : +2400,00

Travaux effectués d'office

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure engagée pour l'immeuble situé au 23 rue du vieux chêne menaçant péril. Un arrêté en date du 3 juin 2025 mettait en demeure le propriétaire d'effectuer les travaux indiqués par l'expert, à savoir : déconstruction totale du portail et des murs adjacents, déconstruction de la charpente couverture restante de la grange, déconstruction des planchers intérieurs et étaieement du hangar. Le propriétaire n'ayant pas fait réaliser les travaux, la commune a dû les faire exécuter d'office. L'entreprise Billy Morice est intervenue la semaine dernière pour démolir une partie de la grange.

Un maçon va également intervenir pour couvrir de ciment le mur restant, afin qu'il ne soit pas plus fragilisé par des infiltrations d'eau.

Avis sur demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole de l'OUGC Cogest'eau

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet relatif à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement sur le périmètre de l'OUGC (organisation unique de gestion collective) Cogest'eau pour une durée de 15 ans maximum et portant sur 50Mm3 d'eau (toutes périodes et tous types de prélèvement inclus). Une enquête publique est ouverte du 24 octobre au 24 novembre et les collectivités sont amenées à délibérer sur ce projet entre le 24 octobre et le 9 décembre.

Après échanges, le conseil municipal décide de ne pas prendre position sur ce sujet, mais espère une adaptation des pratiques agricoles.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du suivi des dossiers juridiques concernant Mme L. et M. B., et M. F.

- Règlement du cimetière

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réserver 2 rangées du nouveau cimetière à des concessions enherbées. Les cercueils seront déposés en pleine terre, sans fosse bétonnée. Le dessus des concessions seraient enherbés et il n'y aurait pas de dalle ou de bordures en béton sur les concessions. Le conseil municipal donne son accord.

- Multiple rural

Les gérants font face à de grosses factures d'électricité. Il est prévu de rencontrer les gérants afin de trouver des solutions.

- Eclairage parc paysager

Le SDEG 16 a présenté un devis pour la pose de 3 lampadaires pour éclairer les 2 terrains de pétanque avec une participation de la commune de 15 000€. Le conseil municipal refuse cette proposition. Il est envisagé de poser nous-mêmes un panneau solaire avec un système de batterie, ou de trouver une autre solution. Des devis vont être demandés.

Informations diverses

- Une personne va être embauchée en CDD d'un mois en renfort pour l'entretien de la commune (tonte, ramassage des feuilles etc)
- Le Département lance une opération de recensement des arbres remarquables. Jean-Luc Gestreau est chargé de lister les arbres remarquables de la commune.
- L'entreprise Allez et cie va intervenir cette fin de semaine pour changer le transformateur qui a brûlé rue Monplaisir. Enedis a été sollicitée pour remettre l'alimentation pour la semaine prochaine.
- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 9 décembre 2025.